

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN132

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 3, insérer après le mot « préalablement » les mots « à ce débat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.